



7ème Prix européen de la Microfinance

Microfinance et accès à l'éducation

Note explicative

Le 7^{ème} Prix européen de la microfinance « Microfinance et accès à l'éducation » entend saluer le rôle de la microfinance dans l'ouverture de l'accès à l'enseignement pour les enfants et/ou à l'acquisition de compétences pour les jeunes et les adultes dans le souci de renforcer les opportunités d'emploi et de lancement de leur propre affaire.

Le prix d'un montant de 100 000 € sera remis le 17 novembre 2016, pendant la Semaine européenne de la microfinance à Luxembourg.

Sous le parrainage de :



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of Foreign and European Affairs

Directorate for Development Cooperation
and Humanitarian Affairs



EUROPEAN
MICROFINANCE
PLATFORM

NETWORKING WITH THE SOUTH



InFiNe

Inclusive Finance Network
Luxembourg

Prix européen de la Microfinance

Le Prix européen de la Microfinance a été lancé, en octobre 2005, par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au Développement et Action humanitaire, afin de nourrir une réflexion novatrice dans le secteur de la microfinance. Décerné pour la première fois en 2006, il est organisé conjointement par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, la Plateforme Européenne de la Microfinance (e-MFP) et l'Inclusive Finance Network Luxembourg (InFiNe.lu).

Les éditions précédentes eurent pour thème :

2015, Microfinance en situation de post-désastre, post-conflit et dans les États fragiles

Afin de récompenser les institutions qui opèrent dans des environnements et des circonstances extrêmement difficiles et contribuent à accroître la résilience des populations affectées.

Lauréat : Crédit Rural de Guinée S.A (Guinée), pour sa réaction novatrice face à l'épidémie de fièvre Ebola en Guinée.

2014, Microfinance et environnement

Afin de récompenser les institutions de microfinance qui intègrent la gouvernance environnementale dans l'ADN de leurs activités et qui promeuvent des initiatives visant à améliorer la pérennité de l'environnement.

Lauréat : Kompanion (Kirghizstan), pour son initiative de formation en gestion des pâturages.

2012, Microfinance pour la sécurité alimentaire

Initiatives de microfinance visant à améliorer les conditions de production et de distribution des denrées alimentaires dans les pays en voie de développement.

Lauréat : ASKI (Philippines), pour ses services aux petits agriculteurs et pour son appui au rapprochement entre les marchés et les entreprises privées.

2010, Financement des filières de production

Initiatives remarquables de microfinancement des filières de production.

Lauréat : Harbu (Éthiopie) pour une initiative de financement de la filière du soja.

2008, Microfinance socialement responsable

Initiatives de microfinance novatrices en appui des performances sociales.

Lauréat : Buusaa Gonofaa (Éthiopie) pour l'élaboration de son système de définition des besoins des usagers.

2006, Innovation et couverture en milieu rural

Percées de la microfinance visant à approfondir ou élargir la couverture en milieu rural.

Lauréat : Fondation Zakoura (Maroc) pour son programme de tourisme rural.

7^{ème} Prix européen de la Microfinance

Microfinance et accès à l'éducation

Trouver des pistes afin d'assurer et de promouvoir l'accès à l'éducation et garantir que la formation des jeunes et des adultes réponde aux besoins du marché du travail constituent deux des grands enjeux contemporains. Ces défis doivent être relevés dans des pays où les gouvernements sont confrontés à de fortes contraintes budgétaires et la plupart (si ce n'est la totalité) des parents sont trop pauvres pour régler les frais de scolarité de leurs enfants, sachant que les enfants et les jeunes finissent souvent au travail et se trouvent donc privés d'école.

Des progrès majeurs ont été accomplis pour élargir l'accès à l'éducation indépendamment du cycle scolaire. Le taux d'inscription au cycle primaire dans les pays en voie de développement atteint 91%; toutefois, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour concrétiser les objectifs de l'école pour tous. Actuellement, près de 57,8 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 62,9 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école secondaire ne sont pas scolarisés¹.

L'éducation est, de loin, le facteur le plus déterminant en matière de statut économique futur et d'autonomie. Il présente aussi l'avantage, parmi d'autres, de réduire le risque de chômage. Cependant, partout dans le monde, la probabilité de se trouver sans emploi est trois fois plus élevée chez les jeunes que parmi leurs parents, sachant qu'on estime à 75 millions le nombre de jeunes actuellement au chômage². Ce chiffre est potentiellement triplé lorsque les estimations de sous-emploi sont incluses. Cependant, paradoxalement, les employeurs sont souvent dans l'impossibilité de trouver suffisamment de jeunes travailleurs qualifiés arrivant sur le marché de l'emploi. Voici un exemple criant d'inadéquation des compétences. Il s'avère, par conséquent, crucial de renforcer les programmes de développement des compétences en phase avec les besoins du marché de l'emploi.

Les gouvernements peinent à élaborer des réponses efficaces et sont souvent incapables de suivre le rythme des tendances démographiques. Ces difficultés, couplées aux financements publics anémiques octroyés à l'éducation, ont créé la nécessité pratique de recourir à des sources de financement privées afin de soutenir l'accès à l'éducation.

Le coût de la scolarité constitue donc un des principaux obstacles à un enseignement de qualité pour les étudiants, les parents et les prestataires, indépendamment du cycle scolaire. Par conséquent, les innovations financières peuvent concourir à la réduction du nombre d'enfants non-scolarisés en équilibrant la quantité et la qualité de l'enseignement proposées par les intervenants publics et non étatiques (l'offre) et la demande de produits et services éducatifs exprimée par les étudiants et leurs parents (la demande).

Du côté de l'offre, l'amélioration de la capacité financière des filières d'éducation constitue une des meilleures pistes pour combler la pénurie d'écoles, d'enseignants et d'équipement ainsi que pour contrer les pratiques pédagogiques inefficaces qui sont la cause de mauvaises performances scolaires. Au travers de leur action, les institutions de microfinance (IMF) fournissent des ressources financières destinées à la création de nouveaux établissements, à l'expansion des écoles existantes et à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Du côté de l'offre, les obstacles qui entravent l'accès à l'école se dressent, de façon disproportionnée, devant les jeunes et les enfants les plus pauvres et augmentent la probabilité qu'ils ne puissent jamais accéder au système éducatif ou abandonnent prématurément leur parcours scolaire. Les parents issus de communautés paupérisées épinglent souvent les difficultés économiques du ménage ainsi que le coût direct et indirect de la scolarité comme principales raisons de la non-scolarisation de leurs enfants.

¹ *Fixing the Broken Promise of Education for All*, Institut de Statistique de l'UNESCO, 2015.

² *Education to employment: Designing a system that works*, McKinsey Center for Government, 2013

Les IMF ont démontré qu'elles pouvaient, avec succès, adapter le modèle traditionnel de la microfinance pour offrir des services financiers sous la forme de produits de crédit, d'épargne, d'assurance, d'envois de fonds et de formation. Autant de services qui contribuent à l'élargissement de l'accès à l'école en permettant aux étudiants de financer leurs études et aux parents de payer les frais de scolarité de leurs enfants.

Le prix

Ce prix entend mettre en lumière les possibilités, pour la microfinance, d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation et de récompenser les institutions de microfinance qui relèvent les défis éducatifs dans leurs pays en aidant les familles et les écoles à accéder à un enseignement de qualité pour les élèves et des formations qualifiantes pour les jeunes et les adultes.

Le prix distingue des initiatives qui renforcent l'accès à l'éducation tout en répondant aux besoins des étudiants et des écoles. Ces initiatives peuvent prendre la forme de produits financiers et de services non financiers qui ont une incidence tangible sur la scolarité des enfants ou sur des programmes destinés à créer des opportunités d'emploi pour les jeunes et les adultes.

Les candidats en lice devront apporter la preuve de leur engagement institutionnel en faveur de la concrétisation d'objectifs éducatifs au travers de programmes en faveur de l'éducation et ancrés dans leurs activités et leur stratégie institutionnelle générale. L'engagement de l'IMF sera évalué au regard des ressources humaines allouées aux initiatives, de leur capacité à livrer des résultats et des mécanismes mis en place afin de surveiller les résultats éducatifs et mesurer la satisfaction des clients. Le jury évaluera aussi l'efficacité et la qualité des programmes spécifiques en termes de qualité de leur conception et de leur livraison, d'échelle et de portée, de résultats pour les bénéficiaires finaux (résultats) et de la pérennité des opérations. Le travail en partenariat avec des acteurs compétents afin de renforcer la capacité institutionnelle et d'améliorer l'incidence sur les étudiants sera récompensé.

Les initiatives en lice pour l'obtention du prix devront soutenir le développement du secteur de l'éducation soit au travers de ses filières éducatives formelles soit aux travers de programmes de qualification à l'emploi :

- **Enseignement formel** : Les filières formelles peuvent être privées ou publiques et se déclinent habituellement en cycles maternels, primaires, secondaires et tertiaires. L'enseignement tertiaire peut inclure les filières supérieures (universitaires et postuniversitaires) et l'enseignement professionnel délivré par des écoles professionnelles agréées.

Des initiatives ciblées devraient être élaborées afin d'améliorer la qualité et l'accès aux filières scolaires formelles et contribuer ainsi à la réduction du nombre d'enfants non-scolarisés et à la transmission des compétences adéquates qui permettront aux jeunes de jouer un rôle actif dans le développement socio-économique.

- **Passerelles vers l'emploi** : Se définissent par la livraison de tout service éducatif qui vise les jeunes et les adultes dans le but de promouvoir l'emploi. Ces passerelles sont généralement empruntées lors de la dernière étape du parcours/cursus éducatif du jeune étudiant. Après avoir participé au programme, les bénéficiaires diplômés des initiatives devraient être bien positionnés pour décrocher un emploi ou se mettre à leur compte dans un domaine d'activité correspondant à leurs nouvelles compétences.

Pour les besoins de ce prix, nous envisageons d'inclure, dans la notion de « passerelles vers l'emploi », toute formation qui puisse être délivrée, en dehors des filières formelles, aux jeunes et aux adultes sans emploi. En l'occurrence, nous avons à l'esprit les institutions financières qui organisent directement ou facilitent l'organisation (par des partenariats avec des institutions externes/associées) d'initiatives de formation menant vers un emploi ou la création de sa propre affaire (création de nouvelles entreprises) telles que l'enseignement professionnel ou les modules d'entrepreneuriat. Ces programmes incluent

généralement des modules de formation professionnelle ou qualifiante. L'enseignement professionnel se définit comme un enseignement technique qui prépare les apprenants à exercer un métier, une profession ou une pratique artisanale spécifique. Les modules de formation peuvent prendre des formes diverses et variées et être animés par différentes parties prenantes, y compris des écoles professionnelles, des centres de formation, des associations industrielles, des autorités locales et nationales et d'autres sociétés privées.

Exemples de programmes de microfinance en faveur de l'enseignement

Selon un article publié dans le magazine *The Economist* « L'exploration de nouvelles pistes de financement des étudiants pauvres dans les marchés émergents est devenue un incubateur d'innovation »³. Au cours de la dernière décennie, plusieurs acteurs ont lancé des initiatives afin de lever des fonds pour les étudiants dans les pays en voie de développement. Les innovations ne se limitent pas à l'octroi de prêts⁴. La mise à disposition de financements aux étudiants situés au bas de la pyramide des revenus⁵ peut être facilitée par le financement participatif, les prêts en ligne entre pairs, les véhicules d'investissement et des stratégies de réduction des risques avec la participation des gouvernements ou des institutions de financement du développement.

Les institutions de microfinance jouent un rôle important dans ce secteur émergent et s'impliquent, de plus en plus, dans le financement de l'enseignement. Voici quelques exemples de certains de leurs services et produits en faveur de l'éducation.

Produits financiers en faveur de l'éducation – La demande

- **Prêts de formation/d'études pour les étudiants et leurs familles** : Conçus en vue du financement des frais de scolarité des étudiants dont les familles ne disposent souvent que de faibles revenus. Les crédits de financement des études peuvent couvrir les droits d'inscription, les frais de transport, les dépenses de préparation aux examens, les supports pédagogiques (uniformes, manuels, cahiers, etc.). Les fonds peuvent être utilisés pour un règlement partiel ou complet des frais de scolarité et payer les services délivrés par les établissements privés ou publics, les collèges communautaires et les filières professionnelles.
- **Produits d'épargne pour les études** : Conçus en vue du règlement de grosses dépenses forfaitaires d'un ménage liées aux droits d'inscription, aux uniformes, aux manuels, aux supports pédagogiques, etc. Ces produits peuvent s'adresser soit directement aux enfants et aux jeunes soit aux parents qui souhaitent épargner en vue d'assurer la scolarité future de leur progéniture.
 - Dépôts à termes pour les études, associés à différentes échéances et permettant aux étudiants et à leur famille de mettre de l'argent de côté afin de financer une scolarité (droit d'inscription ou autres frais de scolarité).
 - Régime (plan) d'épargne destiné à financer les futurs frais de scolarité à travers le dépôt de montants fixes, à intervalles réguliers, afin d'assurer que les fonds requis seront disponibles pour régler le droit d'inscription et les autres dépenses à leur échéance.

³ *Making the grade*, The Economist (<http://www.economist.com/node/16996791>)

⁴ Les investisseurs réalisent un placement similaire à un investissement en actions, qui est rémunéré sur la base d'un pourcentage fixe sur tout ce que l'étudiant gagne durant un nombre prédéfini d'années d'emploi après l'obtention du diplôme. Si l'étudiant rencontre le succès, ce dernier est partagé avec les investisseurs. Si l'étudiant échoue, les investisseurs supportent le risque.

⁵ Notamment dans le cycle supérieur

- Des livrets d'épargne flexibles dédiés aux études et conçus pour ces familles, dont les flux d'argent sont irréguliers et qui ne peuvent pas se plier aux exigences d'un plan d'épargne fixe.
- **Produits de micro-assurance** : Ils peuvent être adossés à des plans d'épargne pour les études ou à des produits de prêts pour couvrir le droit d'inscription des enfants, dans des circonstances spécifiques telles que le décès ou le handicap d'un parent. Ils sont habituellement proposés via des partenariats avec des compagnies d'assurance.
- **Envois de fonds pour les études** : Les programmes d'envoi de fonds encouragent les membres de la famille qui travaillent dans des zones ou des pays éloignés à dédier leurs transferts aux besoins éducatifs de ceux qui sont restés à la maison ou qui incitent les familles à envoyer des fonds aux étudiants qui poursuivent un cursus loin de chez eux. Ils peuvent aussi inclure des subventions de l'Etat ou être liés à des prêts pour frais d'études octroyés par une IMF.

Produits financiers en faveur de l'éducation - L'offre

Prêts aux prestataires d'enseignement (PPE) : Ces produits visent des enjeux différents tels que la surpopulation, la piètre qualité des supports pédagogiques, la médiocrité de l'infrastructure matérielle et d'autres enjeux qui limitent tant l'accès à l'école que la réussite pédagogique des étudiants, sans oublier le défi du décrochage scolaire.

Les PPE prennent la forme de crédits octroyés à des écoles privées à prix réduit, aux collèges et instituts professionnels, aux centres de formation et de tutorat dont le financement présente d'importantes implications pour les indicateurs d'accès à l'éducation, pour l'augmentation des inscriptions et pour un environnement d'apprentissage et de pédagogie de qualité pour les élèves. Ces financements permettent souvent une expansion dans les zones délaissées (en milieu rural, par ex.) et un meilleur rayonnement auprès des communautés pauvres, dont l'accès à l'éducation est limité.

Les PPE visent les prestataires éducatifs privés et peuvent prendre la forme de prêts au titre de l'infrastructure ou de prêts en espèces. Ils peuvent servir au financement de dépenses ordinaires ou extraordinaires associées aux bâtiments scolaires, aux internats, aux autres infrastructures ou au transport scolaire.

Les PPE peuvent également être couplés à une formation pour les enseignants et les propriétaires d'écoles et une aide à l'élaboration des cursus (cf. rubrique ci-après au sujet des services non financiers). Les services non financiers et de renforcement des capacités peuvent être prodigués en partenariat avec des institutions externes ou des entités associées ou peuvent être directement délivrés par le personnel correctement formé de l'IMF.

Services non financiers (couplés à des services financiers) - La demande

Cette catégorie inclut des exemples d'IMF impliquées dans la délivrance de services de passerelles à l'emploi, en ce compris des services de formation professionnelle ou de développement des capacités pour les jeunes et les adultes sans emploi. Les bénéficiaires ciblés peuvent être des jeunes étudiants, des étudiants diplômés de l'université ou d'une école professionnelle ou des adultes qui ont besoin d'une formation technique ou à l'entrepreneuriat afin de trouver un emploi ou de monter leur propre affaire. Une fois la formation accomplie, les apprenants sont mis en relation avec des employeurs afin de décrocher un stage ou un contrat d'apprentissage. A la fin du programme, les apprenants peuvent être mis en relation avec des employeurs ou recevoir un prêt de démarrage octroyé par l'IMF afin de se mettre à leur compte.

Le prestataire des services éducatifs est, dans la plupart des cas, une école professionnelle ou un centre de formation ou de tutorat distinct de l'IMF mais qui travaille en partenariat avec cette dernière. Dans certains cas, la formation ou la consolidation des capacités relève directement de l'IMF ou d'une institution associée (par ex., une entité de la société de portefeuille de l'IMF).

Services non financiers (couplés à des services financiers) - L'offre

Les prêts aux prestataires de services éducatifs peuvent être adossés à la prestation de services non financiers qui améliorent les résultats des étudiants. Les services proposés par la filière des écoles privées à prix réduit peuvent être complétés grâce à des services de consolidation des capacités destinés à élargir l'échelle, apporter un approfondissement et rehausser la qualité de leurs activités éducatives.

Ces services de consolidation des capacités peuvent inclure des modules pour les enseignants, des formations en gestion financière et éducative pour les propriétaires d'écoles/chefs d'entreprise, une assistance à la rédaction des cursus, un renforcement des normes de sécurité dans les établissements, etc.

Critères d'éligibilité

- Les candidats éligibles sont des institutions financières opérant dans le champ de l'inclusion financière et dont les activités ouvrent l'accès à l'enseignement pour les enfants et/ou à la formation professionnelle pour les jeunes et les adultes en vue d'augmenter leurs chances de trouver un emploi ou de se mettre à leur compte.
- Divers types d'institutions sont éligibles, y compris des ONG, des coopératives, des banques commerciales, des banques locales de développement, des compagnies de leasing, des compagnies d'assurance et autres institutions qui servent directement une clientèle de détail.
- Les programmes suivants ne seront pas retenus pour l'attribution du prix :
 - Modules d'éducation financière;
 - Modules généraux de développement d'activités⁶ pour les entreprises existantes. La formation au développement d'activités ne peut entrer en lice que si ces modules se combinent avec une formation professionnelle ou qualifiante destinée à améliorer les perspectives des jeunes diplômés et des adultes désireux de se mettre à leur compte ou de monter leur propre affaire.
 - Les projets en cours de planification qui n'ont pas encore été déployés et pour lesquels ni preuve de l'usage ni données concernant la demande des clients ne peuvent être apportées.
- Le programme éducatif doit être en phase active et opérationnelle au moment du dépôt de candidature.
- Les institutions éligibles doivent être en mesure de fournir des états financiers vérifiés.
- Les institutions éligibles doivent être établies dans un des pays les moins avancés (PMA), un pays à faible revenu, un pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure ou un pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure suivant la définition du Comité d'Aide au Développement (CAD) pour les bénéficiaires d'APD. Une liste en anglais des pays éligibles parmi les bénéficiaires d'APD tels que définis par le CAD peut être consultée à la page :
<http://www.oecd.org/fr/cad/stats/documentupload/DAC%20List%20of%20ODA%20Recipients%202014%20final%20FR.pdf>

PARRAINAGE D'UN MEMBRE DE L'e-MFP

Tous les candidats doivent avoir le soutien écrit d'un membre de l'e-MFP, sous la forme d'un bref message ou d'une lettre envoyé au secrétariat de l'e-MFP. La liste des membres de l'e-MFP figure à la page : <http://www.e-mfp.eu/about-us>

⁶ Formations de renforcement des compétences en affaires telles que les pistes d'augmentation des ventes, de commercialisation des produits, la planification opérationnelle, la gestion financière et opérationnelle, etc.

Si un candidat n'entretient pas de relations avec un membre actuel de l'e-MFP, il est invité à prendre contact avec le secrétariat de l'e-MFP (EMAward@e-mfp.eu) afin d'être présenté à un parrain potentiel.

Calendrier et procédure de traitement des candidatures pour le prix

Quand	Quoi	Responsable
1 juin 2016, 23h59 HEC	Date limite de dépôt des candidatures	Candidats
Juin – juillet 2016	Phase de présélection	Comité de présélection
Deuxième quinzaine de septembre 2016	Sélection de 7 à 10 demi-finalistes et de 3 finalistes parmi les demi-finalistes	Comité de sélection
17 novembre 2016	Sélection du lauréat et Cérémonie de remise du prix	Grand jury

La procédure est organisée dans trois langues : anglais, français et espagnol. Les dossiers de candidatures doivent être déposés en ligne. Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature sur le site en ligne suivant : <https://ema.fluidreview.com/lang/?lang=fr>

Au cours des phases de présélection et de sélection, il se peut que les candidats soient contactés et invités à fournir des informations complémentaires, au cas par cas et en fonction des nécessités.

La décision des juges est définitive et sans appel. Ni les juges ni les organisateurs n'entretiendront la moindre correspondance concernant la décision.

Les organisateurs sont au regret d'annoncer qu'ils ne diffuseront aucune information concernant l'évaluation en cours des candidatures. Les trois finalistes seront annoncés durant la seconde quinzaine de septembre et le nom du lauréat divulgué lors de la cérémonie de remise du prix.

Les trois finalistes seront invités à assister, le 17 novembre 2016, à Luxembourg, à la cérémonie de remise du prix qui se tiendra durant la Semaine européenne de la microfinance (SEM) du 16 au 18 novembre 2016. Les trois finalistes s'engagent à assurer la présence d'un représentant de la direction générale de leur organisation lors de la cérémonie de remise du prix.

Procédure de sélection

Phase de présélection

Pour que leur dossier puisse être retenu et examiné durant la phase de présélection du prix, les candidats doivent :

- apporter la preuve d'un degré d'engagement institutionnel suffisant en faveur des objectifs éducatifs à atteindre ainsi que d'un niveau adéquat de qualité et d'efficacité pour leur programme en faveur de l'éducation (composante 2 du formulaire de candidature);
- apporter la preuve de performances sociales et financières suffisantes (composante 3 du formulaire de candidature).

La transparence et la qualité de la candidature seront également évaluées durant la phase de présélection.

Phase de sélection

Les candidats qui auront satisfait aux critères d'éligibilité (cf. rubrique ci-dessus « Critères d'éligibilité ») et franchi le cap de la présélection seront évalués sur la base des actions qu'ils mènent en faveur de l'éducation, à l'aune des rubriques suivantes du formulaire de candidature :

- 2A. Contexte éducatif
- 2B. Engagement en faveur de l'éducation
- 2C. Programme en faveur de l'éducation

Ces rubriques seront évaluées sur la base des critères figurant dans la « grille d'évaluation générale » ci-après. Seules les composantes 2B et 2C seront explicitement évaluées; cependant, la rubrique 2A servira de jalon pour l'évaluation des rubriques 2B et 2C.

Grille d'évaluation générale

Un aperçu de la pondération indicative de chacune des composantes est repris ci-dessous. Toutefois, les décisions reposeront sur un examen d'ensemble de chaque dossier de candidature.

Composante 2	Poids
2A. Contexte éducatif	Sans objet
2B. Engagement en faveur de l'éducation	20%
2B1. Engagement et stratégie	10%
2B2. Niveau opérationnel - Mécanismes internes	10%
2C. Programme en faveur de l'éducation	80%
2C1. Description du programme	25%
2C2. Echelle et portée	25%
2C3. Résultats	20%
2C4. Pérennité	10%
Evaluation totale	100%

Le résultat final tiendra compte de l'évaluation globale de la candidature à l'aune de sa qualité, de la transparence et du caractère novateur du programme en faveur de l'éducation. La note sera calculée comme suit :

$$\text{Résultat final} = (\text{total composante 2}) * 90\% + (\text{évaluation globale}) * 10\%$$

Composante 3	Poids
3A. Performances financières	50%
3B. Performances sociales	50%
Total	100%

Sachez que la composante 3 ne sera évaluée que lors de la phase de présélection, raison pour laquelle elle n'entre pas en considération pour la note finale ci-dessus.

Détail du prix

Le lauréat du Prix recevra :

- 100 000 € (cent mille euros);
- un diplôme;
- la promotion de son organisation et de son initiative par les organisateurs du prix.

Les deux autres finalistes recevront :

- un certificat d'accomplissement;
- la promotion de leur organisation et de leur initiative par les organisateurs du prix.

Le lauréat, les finalistes et demi-finalistes apparaîtront dans une publication de l'e-MFP consacrée à « la microfinance et l'accès à l'éducation ». Leur consentement sera sollicité en vue de la divulgation, dans cette plaquette, des informations non confidentielles livrées dans leur candidature.

Tous les candidats éligibles recevront une attestation de participation.

Rapport de suivi du lauréat

Le lauréat du prix sera invité à présenter un rapport de suivi, au plus tard, le 31 janvier 2018 dans lequel il décrira comment les fonds remportés ont été utilisés.

Les instructions relatives à la préparation de ce rapport seront livrées au lauréat avant la fin de l'année 2016.